

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 26 mars 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1808306A

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'action et des comptes publics et la ministre des outre-mer,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 19 mars 2018 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe phréatique, les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique), les inondations et choc mécanique liés à l'action des vagues, les vents cycloniques et les séismes.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées, sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 mars 2018.

*Le ministre d'Etat,  
ministre de l'intérieur,*

Pour le ministre d'Etat et par délégation :  
*Le directeur général de la sécurité civile  
et de la gestion des crises,*

J. WITKOWSKI

*Le ministre de l'économie  
et des finances,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur « assurances »,*

L. CORRE

*Le ministre de l'action  
et des comptes publics,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur,*  
F. DESMADRYL

*La ministre des outre-mer,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général des outre-mer,*  
E. BERTHIER

ANNEXES

ANNEXE I

**Communes reconnues en état de catastrophe naturelle**

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

*Inondations et coulées de boue du 8 août 2017*

Commune de Saint-Jacques-en-Valgodemard (1).

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Inondations et coulées de boue du 10 décembre 2017 au 11 décembre 2017*

Commune de Vence (4).

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 10 août 2017*

Commune de Puch (Le) (1).

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

*Inondations et coulées de boue du 2 janvier 2018 au 4 janvier 2018*

Commune de Jaucourt.

*Inondations par remontée de nappe naturelle du 6 janvier 2018 au 9 janvier 2018*

Commune de Jaucourt (2).

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Inondations et coulées de boue du 26 janvier 2018*

Commune de Sausset-les-Pins (2).

DÉPARTEMENT DU DOUBS

*Inondations et coulées de boue du 4 janvier 2018 au 6 janvier 2018*

Commune de Rivière-Drugeon (La) (1).

*Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2018 au 23 janvier 2018*

Commune de Lods.

*Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2018 au 24 janvier 2018*

Communes d'Arbouans, Rivière-Drugeon (La) (2).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Inondations et coulées de boue du 11 mai 2017*

Commune de Rieumajou (1).

## DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 13 février 2017 au 14 février 2017*

Communes de Courniou (1), Prémian (1), Verreries-de-Moussans (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 13 février 2017 au 15 février 2017*

Commune de Salvetat-sur-Agout (La) (1).

## DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues du 3 janvier 2018*

Commune de Saint-Malo.

## DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

*Inondations et coulées de boue du 4 janvier 2018*

Communes d'Allemond, Avignonet, Château-Bernard, Saint-Martin-de-Clelles.

## DÉPARTEMENT DU JURA

*Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2018 au 24 janvier 2018*

Communes de Grange-de-Vaivre, Montbarrey, Nevy-lès-Dole, Ounans, Parcey, Port-Lesney, Ravilloles (1).

## DÉPARTEMENT DU LOIRET

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 3 mars 2017 au 3 avril 2017*

Commune d'Orléans (1).

## DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues du 3 janvier 2018*

Communes d'Agon-Coutainville (1), Bréhal (1), Vicq-sur-Mer (1), Granville (1), Saint-Jean-le-Thomas, Saint-Pair-sur-Mer (1).

*Inondations et coulées de boue du 10 décembre 2017 au 11 décembre 2017*

Communes de Bricquebec-en-Cotentin (1), Valognes (1).

*Inondations et coulées de boue du 11 décembre 2017*

Commune de Picauville (2).

*Inondations et coulées de boue du 3 janvier 2018 au 5 janvier 2018*

Communes d'Avranches, Saint-Jean-de-la-Haize.

## DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

*Inondations et coulées de boue du 31 juillet 2017*

Commune de Montfaucon-d'Argonne (2).

## DÉPARTEMENT DU NORD

*Inondations et coulées de boue du 7 juin 2016*

Commune de Flines-lez-Raches (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 17 novembre 2016 au 20 novembre 2016*

Commune de Volckerinckhove (1).

## DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

*Inondations et coulées de boue du 4 janvier 2018 au 8 janvier 2018*

Commune d'Illhaeusern.

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

*Inondations et coulées de boue du 12 novembre 2017*

Commune de Ronchamp (2).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 août 2017*

Commune de Lieucourt (1).

## DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

*Inondations et coulées de boue du 8 janvier 2018 au 9 janvier 2018*

Commune de Sainte-Foy-Tarentaise.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 30 décembre 2017 au 4 janvier 2018*

Commune de Vimines.

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

*Inondations et coulées de boue du 11 décembre 2017*

Communes de Pers-Jussy (1), Vougy.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 11 décembre 2017*

Commune de Pers-Jussy (2).

## DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

*Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2018*

Communes de Blainville-Crevon (1), Fontaine-le-Dun, Gaillarde (La), Imbleville (1), Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Pierre-le-Viger.

*Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2018 au 23 janvier 2018*

Communes de Gournay-en-Bray (1), Saint-Germain-sous-Cailly (1).

*Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2018 au 24 janvier 2018*

Commune de Saint-André-sur-Cailly (1).

## DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 2 juin 2016*

Commune de Conflans-Sainte-Honorine.

## DÉPARTEMENT DU VAR

*Inondations et coulées de boue du 8 janvier 2018*

Commune de Draguignan.

## DÉPARTEMENT DE L'YONNE

*Inondations et coulées de boue du 18 janvier 2018 au 26 janvier 2018*

Commune de Thorigny-sur-Oreuse (1).

## DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 18 septembre 2017 au 19 septembre 2017*

Communes de Gourbeyre, Saint-Claude.

## DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 27 septembre 2016 au 29 septembre 2016*

Commune de Ducos.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 28 septembre 2016 au 29 septembre 2016*

Commune de Lorrain (Le).

## ANNEXE II

**Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle**

## DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues  
du 14 septembre 2016 au 15 septembre 2016*

Commune de Nice.

*Inondations et coulées de boue du 10 décembre 2017 au 11 décembre 2017*

Commune de Castagniers.

## DÉPARTEMENT DES ARDENNES

*Inondations et coulées de boue du 5 janvier 2018 au 31 janvier 2018*

Commune de Château-Porcien.

## DÉPARTEMENT DE L'AUBE

*Inondations et coulées de boue du 25 janvier 2018 au 29 janvier 2018*

Commune de Marolles-sous-Lignières.

## DÉPARTEMENT DE L'AUDE

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 13 février 2017 au 14 février 2017*

Commune de Castans.

## DÉPARTEMENT DU CALVADOS

*Inondations et coulées de boue du 5 janvier 2018 au 7 janvier 2018*

Commune de Saint-André-sur-Orne.

## DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

*Inondations et coulées de boue du 5 janvier 2018 au 10 janvier 2018*

Commune d'Izier.

*Inondations et coulées de boue du 8 janvier 2018 au 10 janvier 2018*

Commune de Villers-les-Pots.

## DÉPARTEMENT DU DOUBS

Inondations et coulées de boue du 20 janvier 2018 au 25 janvier 2018

Commune d'Émagny.

*Inondations et coulées de boue du 21 janvier 2018 au 25 janvier 2018*

Commune d'Avanne-Aveney.

*Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2018 au 28 janvier 2018*

Commune de Besançon.

*Inondations et coulées de boue du 23 janvier 2018 au 25 janvier 2018*

Commune d'Hyèvre-Magny.

*Inondations et coulées de boue du 23 janvier 2018 au 26 janvier 2018*

Commune de Roset-Fluans.

## DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Inondations par remontée de nappe naturelle du 13 février 2017 au 14 février 2017*

Commune de Cassagnoles.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 27 janvier 2017 au 28 janvier 2017*

Communes de Cassagnoles, Riols.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 12 février 2017 au 14 février 2017*

Commune de Soulié (Le).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 13 février 2017 au 14 février 2017*

Commune de Riols.

## DÉPARTEMENT DU JURA

*Inondations et coulées de boue du 19 janvier 2018 au 21 janvier 2018*

Commune de Choisey.

*Inondations et coulées de boue du 20 janvier 2018 au 28 janvier 2018*

Commune de Molay.

*Inondations et coulées de boue du 21 janvier 2018 au 29 janvier 2018*

Commune d'Annoire.

## DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Inondations et coulées de boue du 2 janvier 2018 au 3 janvier 2018*

Commune de Moyenvic.

*Inondations et coulées de boue du 4 janvier 2018 au 5 janvier 2018*

Communes de Bouzonville, Dalem.

*Inondations et coulées de boue du 5 janvier 2018 au 9 janvier 2018*

Commune de Thionville.

*Inondations et coulées de boue du 18 janvier 2018*

Communes de Mey, Théding, Erching, Obergailbach.

## DÉPARTEMENT DU NORD

*Inondations et coulées de boue du 17 novembre 2016 au 20 novembre 2016*

Commune de Volckerinckhove.

## DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

*Séisme du 28 octobre 2017*

Commune de Vielle-Aure.

*Séisme du 2 novembre 2017*

Commune de Vielle-Aure.

## DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

*Inondations et coulées de boue du 7 janvier 2018 au 8 janvier 2018*

Commune de Fourques.

*Vents cycloniques du 7 janvier 2018*

Communes de Fourques, Maureillas-las-Illas, Saint-Jean-Pla-de-Corts.

## DÉPARTEMENT DU RHÔNE

*Inondations et coulées de boue du 23 janvier 2018 au 31 janvier 2018*

Commune d'Albigny-sur-Saône.

*Inondations et coulées de boue du 23 janvier 2018 au 6 février 2018*

Commune de Rochetaillée-sur-Saône.

*Inondations et coulées de boue du 29 janvier 2018 au 30 janvier 2018*

Commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

*Inondations et coulées de boue du 29 janvier 2018 au 31 janvier 2018*

Commune de Couzon-au-Mont-d'Or.

*Inondations et coulées de boue du 29 janvier 2018 au 3 février 2018*

Commune de Collonges-au-Mont-d'Or.

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

*Inondations et coulées de boue du 4 janvier 2018 au 5 janvier 2018*

Commune de Mailleroncourt-Charrette.

*Inondations et coulées de boue du 5 janvier 2018 au 12 janvier 2018*

Commune de Villersexel.

## DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

*Inondations et coulées de boue du 30 décembre 2017 au 4 janvier 2018*

Commune de Vimines.

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

*Inondations et coulées de boue du 3 janvier 2018 au 5 janvier 2018*

Commune de Frangy.

*Inondations et coulées de boue du 4 janvier 2018 au 5 janvier 2018*

Communes de Choisy, Fillières.

*Inondations et coulées de boue du 5 janvier 2018*

Commune de Burdignin.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 3 janvier 2018 au 5 janvier 2018*

Communes de Rivière-Enverse (La), Usinens.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 4 janvier 2018*

Commune de Villards-sur-Thônes (Les).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 4 janvier 2018 au 5 janvier 2018*

Communes de Choisy, Fillières.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 4 janvier 2018 au 6 janvier 2018*

Communes de Samoëns, Thyez.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 5 janvier 2018*

Communes de Beaumont, Burdignin.

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE***Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2018 au 24 janvier 2018*

Commune de Coulommiers.

*Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2018 au 28 janvier 2018*

Commune de Genevraye (La).

*Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2018 au 31 janvier 2018*

Commune de Saint-Siméon.

*Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2018 au 7 février 2018*

Commune d'Aulnoy.

*Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2018 au 8 février 2018*

Commune de Boissy-le-Châtel.

*Inondations et coulées de boue du 23 janvier 2018 au 24 janvier 2018*

Commune de Saint-Martin-des-Champs.

*Inondations et coulées de boue du 24 janvier 2018 au 29 janvier 2018*

Commune de Montigny-sur-Loing.

*Inondations et coulées de boue du 25 janvier 2018 au 6 février 2018*

Commune de Conches-sur-Gondoire.

*Inondations et coulées de boue du 30 janvier 2018 au 6 février 2018*

Commune de Sognolles-en-Montois.



## DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Inondations et coulées de boue du 15 janvier 2018 au 10 février 2018*

Commune d'Ablis.

## DÉPARTEMENT DES VOSGES

*Inondations et coulées de boue du 3 janvier 2018 au 5 janvier 2018*

Commune de Thillot (Le).

*Inondations et coulées de boue du 4 janvier 2018 au 5 janvier 2018*

Commune de Bresse (La).

*Inondations et coulées de boue du 4 janvier 2018 au 6 janvier 2018*

Commune de Plombières-les-Bains.

## DÉPARTEMENT DE L'YONNE

*Inondations et coulées de boue du 19 janvier 2018 au 3 février 2018*

Commune d'Arcy-sur-Cure.

*Inondations et coulées de boue du 21 janvier 2018 au 26 janvier 2018*

Commune d'Argentenay.

*Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2018 au 31 janvier 2018*

Commune de Tonnerre.

*Inondations et coulées de boue du 23 janvier 2018 au 26 janvier 2018*

Commune de Pacy-sur-Armançon.

## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Inondations et coulées de boue du 20 janvier 2018 au 7 février 2018*

Commune de Leuville-sur-Orge.

## DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

*Inondations et coulées de boue du 8 janvier 2018 au 5 février 2018*

Commune de Mours.

*Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2018*

Commune de Domont.

*Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2018 au 6 février 2018*

Commune de Beaumont-sur-Oise.